

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

6 octobre 2015

Togo : Il faut adopter une loi pour lutter contre les crimes internationaux

Le président Gnassingbé peut contribuer à lutter contre l'impunité en Afrique de l'Ouest

Lomé/La Haye – Le président du Togo devrait exhorter le parlement à adopter le nouveau Code pénal qui contient un chapitre sur les crimes internationaux pour lutter efficacement contre l'impunité, a déclaré la Coalition pour la Cour Pénale Internationale aujourd'hui.

Le Togo est le seul pays de l'espace CEDEAO à ne pas avoir ratifié le Statut de Rome de la CPI et est le pays cible de notre Campagne pour la Justice Globale pour Octobre 2015.

La ratification du Statut de Rome de la CPI par le Togo sera un acte historique et permettra enfin aux citoyens de se mettre sous la protection de la justice internationale.

Le Togo a entamé la réforme de son nouveau Code pénal avec la transmission le 9 juillet 2014 par le gouvernement au parlement d'un projet de loi portant Nouveau Code pénal dont le Titre II relatif aux infractions contre les personnes consacre tout le premier chapitre (articles 143 à 164) au crime de génocide, aux crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crime d'apartheid.

Dans une lettre envoyée cette semaine au Président Faure Essozimna Gnassingbé, la Coalition a exhorté le Togo à mettre en œuvre la Responsabilité de Protéger afin de prévenir les atrocités de masse et contribuer ainsi à la lutte contre l'impunité.

« Le Président Gnassingbé a l'opportunité de jouer un rôle primordial dans le renforcement de la justice internationale qui se fonde sur la complémentarité avec le système de justice pénale nationale en exhortant les Honorables Députés de notre pays à adopter enfin le nouveau Code pénal », a déclaré **Aimé T. Adi, Directeur d'Amnesty International Togo et Coordinateur du Réseau Justice et Développement**. « Le Président Gnassingbé devra aussi et surtout, en tant que garant de la paix et de la justice, promulguer la nouvelle loi. »

Le 30 septembre 2015, le Président Gnassingbé a déclaré au cours du débat général de la 70^e session ordinaire de l'Assemblée Générale de l'ONU, que « l'ampleur des défis auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés nous oblige à renouer constamment avec la vocation originelle des Nations Unies. C'est notre devoir de préserver, par temps de guerre et par temps de paix, la dignité humaine, de construire un monde fondé sur la promotion et la protection des droits humains. »

CONTACTS**Au Bénin:**

Clément Capo-Chichi
 Coordinateur régional - Afrique
 Coalition pour la CPI
 Tél : +229 21 32 002 674
 Mob : +229 95 990 707
capo-chichi@coalitionfortheicc.org

A La Haye:

Niall Matthews
 Directeur de la Communication
 Coalition pour la CPI
 Tél : + 31 70 311 1085
matthews@coalitionfortheicc.org



« L'adoption de cette loi pénale nationale doit permettre au Togo d'engager efficacement la lutte contre l'impunité et ce sera là un pas important vers la ratification du Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale », **a déclaré Clément Capo-Chichi, coordinateur régional pour l'Afrique à la Coalition pour la CPI.** « L'idée fondamentale que nous devons retenir est que la CPI est une juridiction complémentaire des juridictions nationales et qu'il est donc du devoir des Etats de poursuivre effectivement et juger tous les auteurs des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire au niveau national », **a ajouté Capo-Chichi.**

Contexte : *La CPI est la première cour internationale permanente compétente pour les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Au cœur du mandat de la Cour est le principe de complémentarité, selon lequel la Cour n'interviendra que si les systèmes juridiques nationaux n'ont pas la capacité ou la volonté d'enquêter et de poursuivre les auteurs de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre.*

La Coalition pour la Cour pénale internationale est un réseau mondial d'organisations de la société civile présentes dans 150 pays travaillant en partenariat pour renforcer la coopération internationale avec la CPI; s'assurer que la CPI est juste, efficace et indépendante; rendre la justice à la fois visible et universelle, et promouvoir le renforcement des lois nationales qui permettent de rendre justice aux victimes de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. www.coalitionfortheicc.org